



*Le somptueux platane de la propriété Monod, un des 1650 arbres qui font de Morges une ville -parc*



*Arrivée à Marcelin*

## LES ARBRES ET LA VILLE

### PROMOTION DE LA MOBILITÉ DOUCE: MARCELIN JOUE LE JEU!

<i>Sommaire:</i>	pages
Les arbres et la ville: Coexistence Impossible?	3
Le sort des arbres à Morges	3
Les arbres et les espaces publics	5
Notes sur les arbres de la Ville de Morges par le chef de service des Espaces publics	5
Question	9
Gymnase de Morges: Pour une mobilité intelligente: les élèves réfléchissent, enquêtent sur les comportements, font des propositions	10
Mobilité douce: Marcelin s'en préoccupe	12
Procès-verbal de l'assemblée générale de l'ASM du 16 juin 2008	12
Nouvel EMS des Pâquis dans le Parc de Beausobre	14
Les questions du public à propos du nouvel EMS	16
Une aide efficace pour l'entretien et l'amélioration du sentier de la Morges	16
Un coup de jeune pour le site des Eaux Minérales	17
Les causeries des guides:	
Les Sablet de Morges	18
Programme de la saison 2008-9	18
La semaine de la mobilité	20

#### **Impressum**

Bulletin n° 52 - Septembre 2008

Edité par l'Association pour la Sauvegarde de Morges ASM

Case 2218, 1110 Morges 2 CCP 10-17957-7

Site Internet : <http://asm-morges.ch/>

Courriel: [info@asm-morges.ch](mailto:info@asm-morges.ch)

Président: J. Longchamp, Banc-Vert 17, 1110 Morges, tél. 021 801 02 27

Membres du comité: Mme F. Kawkabani et MM F. Amrhein, P. Ducommun, F. Garnier, J.-P. Morisetti et G. Landolt.

Crédit iconographique: Alain Garnier, Salvatore Gervasi, Jacques Longchamp, Alain Renaud et d'autres photographes anonymes.

Impression: Imprimerie Carrara Morges

Tirage : 500 exemplaires

## LES ARBRES ET LA VILLE: COEXISTENCE IMPOSSIBLE?

*Combien de fois l'ASM n'a-t-elle pas reçu des plaintes virulentes de ses membres concernant des abattages d'arbres? Combien de remarques, d'oppositions avons-nous rédigées demandant de préserver les arbres dans tel projet de construction? Parfois d'ailleurs avec succès!*

*Les projets de l'EMS de Beausobre et de Sylvana posent à nouveau la question de la préservation des magnifiques arbres qui font de Morges une sorte de cité-jardin.*

*Notre commune d'ailleurs applique un règlement de protection des arbres particulièrement rigoureux.*

*Pour alimenter la réflexion à ce sujet nous publions trois points de vue parfois fort divergents.*

### LE SORT DES ARBRES À MORGES

Oublions un instant le plan directeur communal, le plan directeur localisé, le règlement relatif à la protection des arbres, le plan partiel d'affectation, les lois de la protection de la nature, les classifications en zone forestière ou non, les zones destinées à l'habitat individuel ou groupé, communales ou privées ainsi que les solennelles déclarations sur la responsabilité de notre génération envers les générations futures et sur les objectifs visant à conserver les milieux naturels à l'intérieur des secteurs urbanisés.

Regardons plutôt deux photos aériennes de Morges, l'une du milieu du siècle dernier et l'autre du début du siècle actuel. Qu'est-ce que nous voyons, quelles sont les différences? Sur l'ancienne photo en noir et blanc nous pouvons identifier beaucoup de zones arborisées et sur la photo en couleur récente nous constatons simplement que ce sont les constructions qui dominent, surtout la bande en béton de l'autoroute.

La comparaison illustre incontestablement la destruction des zones arborisées pour satisfaire aux besoins d'une population toujours grandissante sur une superficie restreinte.

A Morges, on trouve encore aujourd'hui de grands arbres impressionnants dans des parcs et sur des parcelles privées. Mais les oasis et zones vertes de jadis se rapetissent et disparaissent au fur et à mesure que les contraintes économiques exigent une exploitation de plus en plus intense du territoire communal. Un exemple typique est la démolition du chalet de la grand-mère défunte. A sa place on construit un petit immeuble avec des appartements à vendre et les arbres fruitiers dans le jardin d'autrefois sont remplacés par les voitu-



Arbres « malades » à Riond-Bosson en 1990

res des propriétaires et visiteurs. Dans le combat entre l'esprit des règlements communaux et les pressions des promoteurs, ce sont toujours l'homme, ses voitures et le béton qui l'emportent.

Le massacre d'une centaine d'arbres centenaires, déclarés malades, à Riond-Bosson en 1990, l'abattage d'un majestueux saule pleureur, monument naturel du quartier, en faveur du parking de Marcelin et celui du roi des arbres de Morges, le chêne de la rue des Charpentiers, en sont la preuve. Des plantations de compensation ne rétablissent pas l'équilibre et ne compensent rien. Quel jeune arbre à peine sorti de la pépinière, voudrait prétendre remplacer un vétéran d'un diamètre de 1 m.! Il atteindra cette taille peut-être dans 60 ans, mais nous, les concernés, ne le verrons pas.



Ch. de la Brume

Certains arbres restants, dont les platanes, subissent un sort d'un toute autre genre: ils sont taillés d'une manière si brutale que seul le tronc et dans le meilleur des cas quelques branches se dressent encore vers le ciel en implorant pitié.

Selon un botaniste de l'Université de Lausanne «cette taille abusive et stupide pratiquée en Suisse romande est une mauvaise habitude qui existe depuis des décennies. Elle n'est justifiée en rien et, comme toute mauvaise habitude, elle ne va pas se perdre du jour au lendemain, mais seulement au fur et à mesure que les gens reprennent goût à la nature et à sa beauté». Ce qui est le cas déjà à Bâle, par exemple, où on peut admirer de vieux platanes non taillés et haut de 30 m. sur les deux côtés de la rue entre des immeubles.



*Ch. des  
Pétoleyres*

En France voisine on pratique aussi des mutilations en avançant comme argument que les jeunes pousses des platanes taillés « ...donnent de l'ombre en été et moins de feuilles mortes à balayer en automne...», ce qui témoigne effectivement d'une logique et d'une clarté presque cartésiennes.

Par contre, comment faut-il expliquer la situation vers le théâtre des Trois Petits Tours, où les platanes estropiés le long de la Morges coexistent avec ceux qu'on laisse pousser comme l'évolution l'a prévu ? On ne peut concevoir plus grande différence pensable entre en faire trop et ne rien faire.

Les châtaigniers au quai Lochmann ont un peu plus de chance puisqu'ils ne sont victimes que du droit à la vue, c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas priver d'une vue dégagée sur le lac et le Mont Blanc les gens qui regardent par les fenêtres du premier étage du Casino. Les arbres doivent donc obéir et sont taillés de façon que seules les branches horizontales jusqu'à une hauteur de 3 m. environ sont autorisées à pousser.



*Marronnier au quai Lochmann*



*Pourquoi ça?*



*C'est mieux  
comme ça,  
non ?*

Mais sachons reconnaître le positif: on n'a pas oublié de planter au moins quelques arbres lors de transformations majeures, ainsi à la rue de la Gare et au milieu de la Grand Rue, où l'arbre et le banc à son pied, vus depuis le temple et depuis le château forment un point de mire naturel qui n'existait pas avant.

Il faut bien se résigner au fait que l'urbanisation est inévitable et va continuer avec la construction de tours puisque lorsqu'il n'y a plus assez de place dans deux dimensions, il faut utiliser la troisième. Il faut en plus se contenter que seules les parties du territoire communal qui sont absolument inconstructibles, tels les talus et le vallon de la Morges, restent arborisés et que le merle continue de flûter à ces endroits les soirs de printemps.

Jürgen Woelki, membre ASM

## LES ARBRES ET LES ESPACES PUBLICS

*Si le territoire de la Commune de Morges est relativement peu étendu, il est néanmoins riche en verdure, en arbres notamment et cela aussi bien sur les parcelles privées que sur le domaine public. Il suffit pour s'en convaincre d'entrer en ville par l'avenue Paderewski, bordée d'une magnifique rangée de platanes, ou d'approcher par bateau.*

### ESPACES DE DÉTENTE

Les arbres sont un des éléments essentiels de ces espaces: ils offrent non seulement ombre et fraîcheur aux citadins, mais ils permettent aussi à nombre d'espèces d'oiseaux de nicher.

Morges a la chance de posséder 3 grands parcs aux caractères fort différents :

### LE PARC DE L'INDÉPENDANCE,

riche en essences diverses plantées depuis le milieu du 19<sup>ème</sup> siècle.

La Commune a d'ailleurs édité un dépliant fort utile qui recense tous les arbres du parc.

Ce lieu, tout proche du centre ville, permet à la population de trouver le calme au milieu des chants d'oiseaux et de s'isoler du bruit du trafic automobile.

### LE PARC DE BEAUSOBRE,

dont on pouvait craindre qu'il soit sacrifié par la réalisation du nouvel EMS.

Mais le propriétaire des lieux a voulu qu'une partie du parc soit toujours accessible au public et a exigé que le programme du concours d'architecture demande aux concurrents de respecter un certain nombre d'arbres majeurs.

### LE PARC DE VERTOU,

permet, lui, à tous les habitants qui ne jouissent pas d'un jardin en propre de s'étendre sur la pelouse et de pique-niquer à l'ombre des nombreux arbres, que jamais un parasol ne pourra remplacer.

Il est heureux que le projet d'y créer un village médiéval dans le cadre de la construction de la galère n'ait pas abouti. Que serait le parc aujourd'hui?



Parc de Vertou

*Deux autres espaces de verdure sont promis à la population morgienne :*

### AUX CHARPENTIERIS NORD,

le plan de quartier prévoit, entre les bâtiments déjà réalisés à la rue du Sablon et les constructions projetées au nord de la rue des Charpentiers, la création d'un square public qui sera, nous l'espérons, largement arborisé.

### LE MAIL,

dessiné par les concepteurs du plan directeur localisé de la gare, offrira également une surface de détente où de nombreux arbres auront leur place.



Rue des Fossés

### CIRCULATION ET PLACES

Si les arbres jouent un grand rôle dans la vie d'un parc, ils apportent également l'ombre que recherche souvent le promeneur lorsqu'il emprunte sentiers, chemins ou trottoirs ou qu'il veut se reposer sur un banc. Il est symptomatique de constater que les bancs situés sous les 2 arbres de la Grand-Rue sont les plus occupés.

Afin d'encourager la mobilité douce, il faut donner à l'usager les meilleures conditions possibles pour l'inciter à ne plus utiliser son véhicule pour ses déplacements.

Le centre ville, malgré la circulation automobile toujours plus vorace en surfaces, a conservé quelques arbres : à la rue des Fossés, à la rue de la Gare, sur la petite place de Couvaloup et sur le quai, notamment.

La rue du Sablon réaménagée verra certainement, cet automne déjà, la plantation de nouveaux arbres.

La rue des Charpentiers a perdu son chêne, mais une rangée d'arbres devrait border le nord de celle-ci entre la rue Centrale et la rue St-Louis dans le cadre du plan de quartier des Charpentiers nord.

On pourrait aussi rêver de voir la place du Temple retrouver l'arborisation qu'elle a perdue en 1988, victime de l'automobile.

Dans les quartiers extérieurs, on peut citer quelques exemples, tels le sentier de la Morges, le chemin de la Mottaz, la promenade du Petit-Bois, qui offrent des parcours boisés.

Mais comme les constructions y sont moins denses et les rues souvent trop étroites pour qu'elles soient bordées d'arbres, c'est surtout la végétation des jardins privés qui donne des ombrages intéressants.

#### AUTRES LIEUX PUBLICS

Toutes les écoles n'ont pas le privilège d'être situées dans un parc comme l'est celle de Beausobre, mais on voit aujourd'hui se dresser des arbres dans plusieurs préaux, qui ne sont pas encore devenus parkings pour les enseignants.

*Tout ce patrimoine mérite, au même titre que la vieille ville et ses bâtiments, d'être protégé et entretenu.*

*Sur le quai Lochmann et devant l'arsenal, il faudrait remplacer les marronniers qui ont été abattus et pourquoi ne pas planter là où c'est encore possible, entre la piscine et son parking, par exemple.*

Aristide Garnier, membre ASM



Le préau de l'école du Bluard

Notes sur

### LES ARBRES DE LA VILLE DE MORGES

par le chef de service des Espaces publics

La ville de Morges a un patrimoine arboré important, que ce soit sur le domaine public ou sur le domaine privé, qui comprend plus de 6500 arbres.

La population est attachée à ses arbres et c'est compréhensible car, en plus d'être des témoins du passé, ils nous sont indispensables pour notre quotidien, que ce soit simplement lorsque l'on s'assied sur un banc placé à l'ombre d'un marronnier ou d'une autre essence ou bien alors simplement pour les yeux, sans parler du rôle écologique important qu'ils jouent.

Pour toutes ces raisons, il est indispensable de les préserver, de les conserver, de les entretenir et de les remplacer en cas d'abattage, que ce soit pour des raisons sanitaires, de sécurité ou urbanistiques.

Lors de nouveaux aménagements, que ce soit sur du domaine communal ou privé, la possibilité de planter des arbres est étudiée, pour preuve, les aménagements des rues des Charpentiers, de la Gare, de Chanel, des Vignerons, du Sablon, etc...

#### RÉGLEMENTATION

Un règlement sur la protection des arbres de la Ville de Morges a été approuvé en 1987, celui-ci est fondé sur les articles 5, lettre b et 6, alinéa 2, de la loi cantonale vaudoise sur la protection de la nature, des monuments et des sites du 10 décembre 1969 (LPNMS).

Il y est en notamment précisé que :

*Article 2 – Tous les arbres de 16 cm de diamètre et plus, mesurés à 1,30 m du sol, ainsi que les cordons boisés, les boqueteaux et les haies vives sont protégés.*

*En principe, les arbres faisant partie des vergers ne sont pas protégés.*

*Article 3 – L'abattage d'arbres protégés ne peut être effectué qu'avec l'autorisation de la Municipalité.*

*Il est en outre interdit de les détruire ou mutiler, par le feu ou tout autre procédé.*

*Tout élagage et étêtage inconsiderés et non exécutés dans les règles de l'art seront assimilés à un abattage effectué sans autorisation.*

*Des travaux ou des fouilles ayant blessé gravement les racines ou toute autre partie de l'arbre, sont assimilés à un abattage effectué sans autorisation.*

*Article 5 – L'autorisation d'abattage est assortie de l'obligation pour le bénéficiaire de procéder, à ses frais,*



Arbre non taillé dans les règles de l'art: considéré comme un abattage non autorisé



Marronnier après une taille faite en respectant sa physiologie



*Marronnier taillé en têtes de chats ou de saules Taille qui marque une époque, un style et qui peut être admise pour respecter des droits de vue*

à une arborisation compensatoire déterminée d'entente avec la Municipalité (nombre, essence, surface, fonction, délai d'exécution).

En règle générale, cette arborisation compensatoire sera effectuée sur le fonds où est situé l'arbre à abattre. Toutefois, elle peut être faite sur une parcelle voisine, pour autant que son propriétaire s'engage à se substituer au bénéficiaire de l'autorisation.

Si des arbres et plantations protégés au sens de l'art. 2 sont abattus sans autorisation, la Municipalité peut, nonobstant l'application des sanctions prévues à l'art. 12, exiger une plantation compensatoire.

Article 9 – Pour toute demande d'autorisation de construire sur une parcelle nécessitant la suppression d'arbres protégés, une proposition d'arborisation de la parcelle doit être jointe à la demande.

Article 12 – Celui qui contrevient au présent règlement est passible d'une amende en application de l'art. 92 LPNMS.

Le règlement de la Ville de Morges est bien adapté à la situation; par rapport à d'autres villes en Suisse, il est plus restrictif, sauf si on le compare à Genève où même les élagages sont soumis à autorisation.

Lors de demandes pour des travaux de fouilles sur le domaine public, il est précisé, qu'en cas de proximité d'arbres, il faut avertir la direction des espaces publics. Lors de la délivrance de permis de construire, une brochure est régulièrement distribuée dans laquelle il est expliqué les mesures conservatoires à prendre pour préserver les arbres.

## ABATTAGES

La procédure, pour les demandes d'abattages, qu'elles émanent des services communaux ou de privés est la même, hormis les cas d'urgences exceptionnelles pour lesquelles une autorisation d'abattage est délivrée sur place, de cas en cas, sans mise à l'enquête. Les demandes doivent préciser l'espèce, l'implantation et surtout les motifs de la demande.

## ABATTAGES COMMUNAUX

Une tournée annuelle est faite pour définir les arbres à abattre, quelles qu'en soient les raisons. Celle-ci est faite avec la collaboration d'un expert neutre. La liste comprenant aussi les remplace-



*Hêtre à l'avenue de Lonay qui a pu être conservé malgré une nouvelle construction.*

ments prévus est affichée sur les piliers publics et sur le site Internet de la commune pendant 21 jours, avec la possibilité, pour la population, de formuler des oppositions. Le délai légal passé, la Municipalité se détermine sur les propositions d'abattages et de remplacements ainsi que sur les réponses concernant les éventuelles oppositions.

## ABATTAGES SUR LES PARCELLES PRIVÉES

Les demandes peuvent parvenir des manières suivantes:

La demande officielle faite par le propriétaire ou son représentant est affichée aux piliers publics et sur le site Internet de la commune pendant 21 jours. Une fois le délai passé, un rapport est établi par la Direction des espaces publics parfois complété par celui d'un expert neutre qui propose d'autoriser ou de refuser le ou les abattages demandés. Ensuite, la Municipalité se détermine sur la base de ce ou de ces rapports. Suivant la décision, il est possible qu'un recours à la Cour de droit administratif soit fait et que la décision soit reportée.

Il s'agit d'une mise à l'enquête pour par exemple une nouvelle construction, l'agrandissement d'une maison ou de la création de places de parcs.

### Platanes



*Rabattage sévère il y a plus de 30 ans; les branches creuses ont permis aux choucas des tours de nicher*



Taille respectant la physiologie de l'arbre

Dès lors, les demandes d'abattage font parties intégrantes de la demande de permis de construire. Une analyse est faite sur les possibilités de conservation des arbres, de leur pérennité ainsi que des possibilités de remplacement. Selon les cas, une rencontre peut avoir lieu avec les personnes concernées pour éventuellement modifier le projet afin de conserver au maximum des arbres de valeur. Suivant les cas, le Service de la protection faune nature cantonal doit aussi donner son préavis et ensuite la procédure est la même qu'au point 1.

Parfois, en cas de litige entre voisins concernant des arbres, la Justice de paix demande un préavis à la Municipalité pour savoir le statut des arbres litigieux et dans quelle mesure des arbres pourraient être abattus ou non ou alors élagués.

#### REMARQUE

Ce n'est pas parce qu'une demande d'abattage est affichée aux piliers publics et qu'il n'y a pas d'opposition que l'autorisation est délivrée par la Municipalité.

En cas de refus, les voies de recours sont indiquées dans le courrier adressé aux propriétaires.

#### REPLACEMENTS APRÈS DES ABATTAGES

La Direction des espaces publics se tient à disposition des propriétaires pour le choix des espèces de remplacement afin d'éviter des erreurs, comme par exemple, arbre à trop grand développement, inadapté à notre climat, sujet à certaines maladies, etc...

En ce qui concerne les propriétés communales, il peut arriver, comme par exemple à la Place de l'Eglise ou à la Place de la Navigation, que des arbres ne soient pas immédiatement remplacés dans l'attente d'un nouvel aménagement.

#### DÉNONCIATIONS

Il arrive régulièrement que des arbres soient mutilés, volontairement ou non par des élagages inconsidérés, des fouilles qui ne respectent pas l'emprise des racines des arbres ou encore des arbres abattus sans autorisation. Dès connaissance de ces situations et selon l'importance, un rapport est établi afin que la Municipalité décide de déposer ou non une plainte pour violation du règlement communal.

*Pin abattu à cause d'une branche cassée et du danger que les autres branches représentaient à cause d'un mauvais ancrage*



Détail



#### DIAGNOSTICS ET RAPPORTS

Dans des cas spécifiques et pour compléter le rapport de la Direction des espaces publics, d'autres moyens d'investigations peuvent être demandés à des tiers pour garantir la sécurité et le bien-fondé d'une demande. Il y a en particulier le test de traction, le résistographe et l'utilisation du PICUS (appareil permettant d'effectuer un scanner de l'arbre).

#### GESTION ET PROTECTION

Depuis quelques années, les données sur le patrimoine des arbres situés sur le domaine public et les parcelles privées de la Ville de Morges sont introduites sur le site informatisé du territoire de la Ville de Morges (SITECOM), et qui permet de bénéficier d'un inventaire exhaustif et d'un suivi de notre patrimoine arboré. Il y est notamment enregistré le nom des essences, le diamètre du tronc et leur état sanitaire. Une fois que celui-ci sera terminé, il est possible que les données identiques sur les parcelles privées soient aussi référencées.

## CONCLUSION

Les arbres situés sur le territoire de la Ville de Morges sont l'objet de soins attentifs et tout est mis en œuvre pour leur conservation et leur remplacement. Cependant, lorsqu'il y a des projets de construction, il faut être conscient de la pesée d'intérêt qui doit être faite. Parfois, il peut être nécessaire d'abattre des arbres au profit de constructions mais, dans ces cas, des plantations compensatoires ou des indemnités seront demandées afin d'effectuer des compensations.

Philippe Regamey, chef de service

*Rangée de charmilles à la rue de la Gare.*



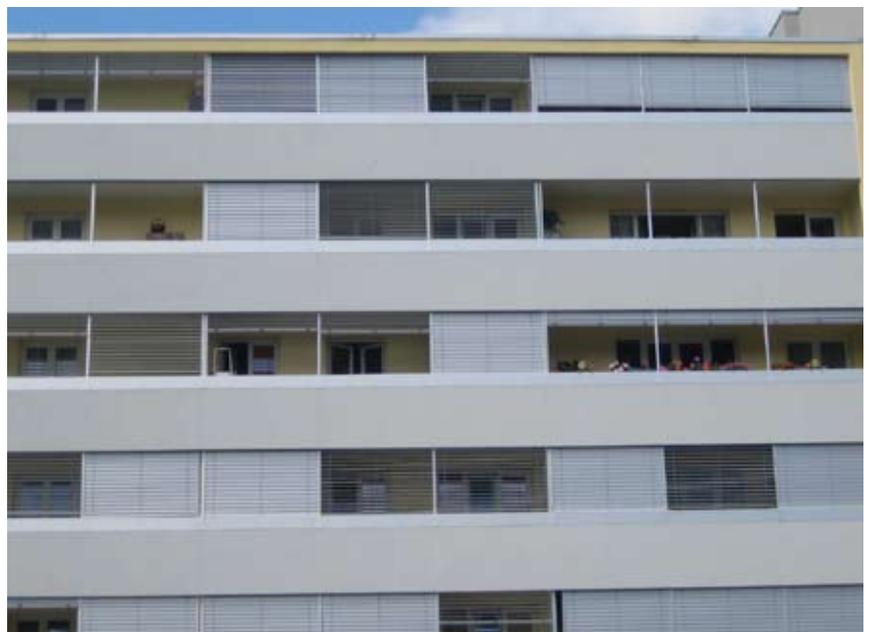
*L'ASM reconnaît volontiers et salue l'effort important et constant de la Ville de Morges pour pérenniser notre patrimoine arboricole.*

*Pour assurer le succès de cette politique, n'y aurait-il pas lieu d'imaginer et de mettre en place encore d'autres moyens?*

*Par exemple:*

*Afin de développer la conscience de la richesse que constituent nos arbres:*

- *organiser des visites guidées naturaliste des arbres des parcs publics, mais aussi lorsque c'est possible des arbres qui poussent sur parcelles privées.*
  - *renseigner systématiquement les propriétaires sur la valeur des arbres de leur propriété*
- Puisque les grands arbres représentent aussi pour les propriétaires - il faut bien le reconnaître - une source d'ennuis et de frais,*
- *ne pourrait-on pas trouver un moyen de récompenser le propriétaire qui choisit de replanter (ou conserver) un arbre d'essence majeure bien placé?*



*Rives-de-la-Morges 6: Est-ce l'effet de notre opposition lors de la mise à l'enquête ? Le propriétaire a renoncé à fermer les balcons par des vitrages..*

## GYMNASÉ DE MORGES: POUR UNE MOBILITÉ INTELLIGENTE: LES ÉLÈVES RÉFLÉCHISSENT, ENQUÊTENT SUR LES COMPORTEMENTS, FONT DES PROPOSITIONS

*Ma ville est le plus beau park  
Sa vie pleine d'attractions.  
Ta ville sera ce park  
Si telle est ton ambition.*

*Ma ville est le plus beau park  
Sa vie pleine d'attractions.  
Ta ville sera ce park  
Si tu en prends la décision.*

*Claude Sicre, Fabulous trobadors*

### LE CONTEXTE

Dans le cadre du cours de géographie, tous les élèves de deuxième année se sont penchés pendant un trimestre sur le sujet de la ville. Le développement urbain est marqué ces vingt dernières années par le phénomène de la mondialisation. Morges n'y échappe pas. En tant que pôle secondaire de la métropole lémanique, elle accueille aujourd'hui des entreprises qui étendent leur marché sur le monde entier. Leur personnel provient du monde entier, attiré par le cadre de vie. La structure de l'emploi, la mobilité, les rapports sociaux ont changé. La région morgienne est devenue en 50 ans un pôle de compétences au rayonnement international, comme l'atteste le témoignage suivant à propos de l'implantation à Etoy du siège de la société américaine Parker Hannifin: « Hormis cet avantage capital (l'exception fiscale de l'arrêté Bonny), la société a préféré la Suisse à l'Irlande ou au Luxembourg pour d'autres raisons encore. « La proximité de l'aéroport et la présence d'infrastructures. Et puis, pour attirer des talents dans notre entreprise, nous devons pouvoir offrir à leur famille une qualité de vie » résume Charly Saulnier, nouveau directeur des sociétés de vente pour l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient, qui, lui, vient d'emménager à Préverenges. » (Laurence Arthur 24 heures du 2 juillet 2008)

### LE PROPOS

L'un des corollaires de cette mondialisation est la mobilité : individuelle et sans contrainte. L'augmentation du trafic ne dépend pas tant de l'augmentation de la population que de l'évolution de la mobilité (plus de 50% des déplacements sont consacrés aux loisirs). Or cette mobilité doit cesser de s'effectuer prioritairement au moyen de la



Un parking à Marcelin

voiture parce qu'elle contribue par ses émissions de gaz et de particules fines au réchauffement climatique, parce que le pétrole viendra à manquer et parce qu'elle est source de nombreuses nuisances.

### LA PROBLÉMATIQUE

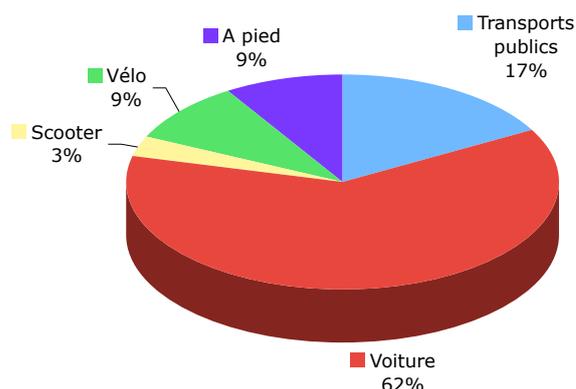
Or comment envisager la mobilité de demain ? Telle est la question qui a été posée aux élèves. Et pourquoi ne pas réfléchir à modifier nos propres habitudes en proposant des plans de mobilité pour le site de Marcelin ? Tel a été le défi qui a été lancé aux élèves-citoyens, acteurs de leur environnement.

Leur réflexion est fondée sur leurs propres pratiques et celles de leurs professeurs. Pour connaître comment les utilisateurs de Marcelin viennent sur le site, les élèves ont effectué une enquête. À partir des résultats de celle-ci, les groupes ont proposé des solutions qui valorisent le déplacement à vélo, à pied, en transports publics, mais qui proposent aussi du co-voiturage parents-élèves, du co-voiturage prof-élèves, voire du « co-scootering ».

Le tableau ci-contre nous montre que, d'une part, la zone de recrutement est assez bien adaptée à une mobilité douce, puisque le tiers des élèves de deuxième année habitent dans un rayon de 5 km et d'autre part qu'il existe toute une frange de population à convaincre : on observe que plus on habite loin et plus on est tenté/contraint d'utiliser le scooter ou la voiture.

Couronnes prises en compte pour planifier une mobilité douce des élèves	Part du total des utilisateurs de Marcelin sondés habitant dans la couronne	Part des habitants de la couronne qui viennent toujours, souvent ou rarement en voiture	Part des habitants de la couronne qui viennent toujours, souvent ou rarement en scooter
0-2 km	14%	35,7%	14,3%
2-5 km	23%	45,7%	45,2%
+ 5km	63%	68,8%	71,9%

### MODE DE TRANSPORT UTILISÉS PAR LES ENSEIGNANTS



**L'EXPERTISE**

Une partie des travaux ont été soumis au regard critique de spécialistes de la mobilité, de prestataires de services, d'édiles locaux et cantonaux et d'associations citoyennes. Des élèves, des enseignants, la direction et les intervenants se sont réunis le samedi 2 février 2008 pour en débattre à l'occasion d'une table ronde. Les attentes des élèves ont été à la hauteur de leur implication dans le projet et peut-être attendaient-ils trop des spécialistes.

**LA TABLE RONDE**

Cette table ronde a permis de mettre en évidence un certain nombre d'éléments :

*Des points négatifs*

- Les élèves ont parfois de la peine à assumer leur localisation excentrée et on peut les comprendre puisqu'elle a été choisie par leurs parents.

- Les élèves ont du mal à accepter le rapport entre temps d'attente et temps de transport, entre temps captif et temps utile, pour franchir une distance. Un groupe d'élèves a synthétisé ce temps: (J. Dupont, S. Nasri, B. Zurcher). Sur l'axe Rolle-Morges, il représente souvent le 70-80% du temps de déplacement.

A ce propos, le principal défaut des transports publics est leur fréquence : l'horaire de fin des cours varie plus que celui du début. Or, les élèves se plaignent de ne pouvoir rentrer immédiatement. Souvent le passage des transports publics à la voiture ou au scooter est dû à la prise de conscience de ce temps captif, ce temps «perdu» au dire des élèves et non pas lié à la distance parcourue, d'où la volonté de s'en affranchir par l'obtention d'un permis de conduire. Sans faire du gymnase un campus à l'américaine qui offrirait des activités, faudrait-il étendre l'horaire d'ouverture de la bibliothèque et de la cafétéria pour rendre acceptables ces temps d'attente ?

-Certaines propositions des élèves sont apparues plus difficiles à réaliser qu'il ne semblait au premier abord: Elles se heurtent à des contraintes d'aménagement (droit de passage, etc).

*Des points positifs*

- Malgré tout, des propositions concrètes d'actions sont possibles. Par exemple, des cheminements pour cycliste ou piétons. Les idées des élèves sont trop riches pour être présentées ici. Retrouvez-les sur internet en consultant le site du gymnase

<http://www.gymnase-morges.ch/pages/mobilite.html>

- Une ligne de bus étendue jusqu'à la station du BAM de Prélionne et un arrêt à la patinoire permettrait aux gymnasiens d'accéder au site à pied en 10 min. La conséquence serait que toute cette population ne viendrait pas s'entasser aux heures de pointe dans les bus Gare-Marcelin. (V. Shamaei, F. Toinet, C. Polzella)

- Le recours à la multimodalité est une stratégie de mobilité douce qui doit plus être valorisée, comme en témoignent certains des plans proposés sur le site internet (« depuis Etoy » : L. Tribolet, A. Weidling, O. Campanico)

Néanmoins, le changement de pratique ou d'habitude est difficile ; notamment parce que le temps de déplacement n'est pas le seul critère à prendre en compte: le confort, la pratique de l'exercice-physique, la peur de contracter un virus dans un bus bondé, les faux arguments comme la liberté de déplacement qu'offre le scooter ou la voiture) sont aussi des éléments qui peuvent motiver des choix de mobilités.

**CONCLUSION**

Pour que le cours de géographie au gymnase ne se limite pas à un exercice académique, il s'agit maintenant de poursuivre réflexion et actions. Par exemple

- Promouvoir les plans de mobilité auprès de tous les usagers du site, soit auprès des quatre écoles.

- Maintenir les contacts entre les écoles et les différents acteurs (autorités cantonales et communales, sociétés de transports publics, groupements d'intérêts, etc.).

- Agir chaque fois que c'est possible ; par exemple, la rénovation du bâtiment de Marcelin va poser le problème du parcage. C'est donc l'occasion de réaliser un véritable parking à vélo, condition nécessaire pour que ce moyen de transport parfaitement adapté à la mobilité d'une grande partie des usagers du site, devienne plus populaire.

**Plan de Mobilité:** Dans le cadre d'une entreprise, d'une école ou d'une administration, stratégie globale concertée pour éviter que chacun se déplace individuellement en voiture et donc pour favoriser les autres modes de déplacement.



Bus à Marcelin

## MOBILITE DOUCE : MARCELIN S'EN PREOCCUPE

### EVOLUTION SPECTACULAIRE DES EFFECTIFS

Avec près de 1200 étudiant-e-s au Gymnase et 3300 apprenti-e-s par semaine au Centre d'enseignement professionnel de Morges (CEPM), les deux derniers établissements arrivés sur le site de Marcelin ont vu leurs effectifs fortement augmentés ces dernières années. Seule l'Ecole d'agriculture - viticulture et ses métiers de l'économie familiale (Agrilogie) avec plus de 200 élèves a enregistré une progression raisonnable de ses classes.

Par ailleurs, le site de Marcelin abrite l'Office cantonal de viticulture et d'autres services, une Ecole Supérieure du bâtiment (es) et les cours de perfectionnement (brevets et maîtrises) d'Agrilogie, tous fréquentés par des adultes intégrés dans l'économie.

### LES DÉPLACEMENTS : UNE PRÉOCCUPATION

Dès 2002, l'Etat et ses représentants ont encouragé les usagers à utiliser les transports publics, même si l'offre de l'époque paraissait bien chétive.

Avec 15 minutes de marche depuis la gare, la tentation pour les plus âgés d'utiliser leur véhicule privé était bien présente.

Grâce à une collaboration régulière et efficace avec la Municipalité de Morges et les Transports de la région Morges/Bière/Cossonay (MBC), la liaison gare-Marcelin et Etoy-Marcelin a notamment amélioré l'accès au site de Marcelin.

La création du parking du Delay (ancien transformateur) a limité le stationnement sauvage dans les quartiers résidentiels.

Le covoiturage a été une condition pour l'octroi de vignettes, ces dernières limitées en nombre et payantes, pour l'autorisation du stationnement des véhicules des adultes en formation.

La création d'une zone 30 Km/h à l'avenue du Delay a également facilité le cheminement des piétons.

### DU NOUVEAU

Parmi les nouveautés citons :

L'étude de deux projets d'accès de mobilité douce en vue de relier des villages de la couronne morgienne, directement à Marcelin par le Nord-Est et l'Ouest.

Le lancement d'une campagne de sensibilisation par le Gymnase « en septembre à vélo ».

Le nouveau plan de zone tarifaire (Mobilis).

La constitution d'un groupe de travail Agenda 21 au CEPM.

### EN CONCLUSION

Le Plan d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) devrait contribuer à la mise en place d'une véritable politique de la mobilité douce, même si aujourd'hui la création de couverts sécurisés pour les vélos serait appréciée.

Toutefois, un espoir pointe à l'horizon, des enseignant-e-s prennent leur bicyclette, y compris électrique, pour se rendre à Marcelin et lundi 25 août, jour de la rentrée, le parc à vélos était complet mais aussi celui des scooters...

Cyril de Goumoëns

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION DE LA SAUVEGARDE DE MORGES (ASM) DU LUNDI 16 JUIN 2008, À 19HEURES, AU FOYER DE BEAUSOBRE, MORGES

Monsieur Jacques Longchamp, président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Plusieurs personnes se sont excusées, parmi lesquelles Mesdames Gorrite et Monteventi, MM. Vincent Jaques, et Cyril De Goumoëns.

Le Président salue l'assemblée et souhaite la bienvenue à chacun, tout particulièrement aux membres de l'ADIRHE (Association de défense des intérêts de la région des hautes écoles), venus en voisins et amis

A la demande de personnes présentes à l'Assemblée, l'ordre du jour a été modifié comme suit :

Point 3 : PDL Gare sud, complément de discussion.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté.

### 1.- Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 26 avril 2007

Le Président rappelle que le PV du 26 avril 2007 a été publié dans le bulletin no 49 à la page 9. Il est approuvé à l'unanimité.

### 2.- Rapport du Président

(Ce rapport est publié in extenso sur le site de l'ASM.)

Après quelques considérations sur les délais souvent difficilement compréhensibles des réalisations urbanistiques morgiennes, le Président passe en revue les principales activités de l'ASM durant l'année écoulée:

- prix du mérite 2007.
- collaboration avec l'ADIRHE à propos du transport Morges- Hautes écoles,
- projet du PDL Gare-Sud.
- réflexion sur Beausobre
- mises à l'enquête
- sentier de la Morges
- site des Eaux Minérales
- activités des guides

Le comité s'est réuni 10 fois.

Le nombre des membres de l'ASM a augmenté,

suite à une forte demande d'adhésion. Il atteint presque 300 personnes.

### 3.- PDL Gare sud

Reprise de la discussion et de la présentation du 18 février 2008

Monsieur Jean Alméras souligne que lors du débat du 18 février, on a convoqué les gens pour 2 heures et on les a empêchés de parler. Il intervient énergiquement contre la « dictature socialiste » de M. Longchamp. Apparaît dans la discussion le fait qu'on lui a suggéré de démissionner du comité, ce qu'il refuse.

Monsieur Enderlin intervient pour demander que l'on arrête ces discussions, ce sont les problèmes internes du comité dans une Assemblée générale, on n'est pas supposé assister à un règlement de comptes. Il demande que cela soit réglé au sein du comité.

Monsieur Egon Loehlé fait abstraction du côté émotionnel et souligne que l'on peut être pour ou contre une tour à la gare, il faut laisser les architectes travailler comme c'est le cas dans d'autres villes.

Madame Claudine Dind n'est pas contre l'idée d'une tour à Morges

Monsieur Morisetti est de cet avis, il propose de laisser le PDL s'épanouir en donnant la liberté aux promoteurs d'ériger une tour ou pas.

Madame Oeri accepte ce projet qu'elle qualifie d'audacieux et de concret.

Le projet de la Tour n'est pas apparu dès le début de la réflexion sur le quartier de la gare, selon Monsieur Jacques Longchamp. Pour lui, les gens s'élèvent contre la densité prévue à cet endroit. Il propose de constituer une commission ASM en vue de la réflexion qui reprendra avec l'élaboration des PPA, plans partiels d'affectation; il prendra les inscriptions ce soir.

Monsieur Enderlin préfère que l'on attende puisque notre association a déjà pris une position officielle concernant le PDL.

Monsieur Quiblier rappelle que l'on peut avoir tous les renseignements désirés au sujet du PDL dans les bulletins de l'ASM, et que les 300 membres de l'ASM peuvent réagir, tout en soulignant que l'ASM n'a pas un poids extraordinaire dans toutes les décisions.

Monsieur Franz Amhrein, doyen du comité, est déçu de l'ambiance de cette Assemblée et demande un débat constructif et positif.

### 4- Rapport du caissier, discussion et adoption des comptes 2007

Monsieur Jean-Pierre Morisetti, caissier, commente les comptes 2007. Le poste important qui dépasse le budget a été la publication des bulletins en couleur.

Le Président ouvre la discussion sur les comptes. Les comptes sont adoptés.

### 5.- Rapport des vérificateurs des comptes, adoption du rapport

Monsieur Louis Golay informe rapidement du rapport des vérificateurs des comptes. Les comptes 2007 sont approuvés à l'unanimité.

### 6.- Budget et cotisations 2008

Ils sont adoptés tels que présentés.

### 7.-Démission et élections au Comité

Les statuts de l'ASM prévoient l'élection par l'assemblée générale des membres du comité pour une durée de 3 ans, la relation détaillée des élections n'a pas été faite avec précision dans les p.v. des assemblées de ces dernières années, il est difficile de savoir quel membre du comité a actuellement un mandat encore valable pour un an ou deux. Suite aux différends entre Président et M. Jean Alméras et à un débat houleux, M. Longchamp propose une élection individuelle des membres du comité. Sont donc élus par vote de l'Assemblée :

- Monsieur Franz Amhrein
- Monsieur Pascal Ducommun
- Monsieur Aristide Garnier
- Madame Fida Kawkabani
- Monsieur Jacques Longchamp
- Monsieur Gérard Landolt
- Monsieur Jean-Pierre Morisetti

Vérificateurs des comptes : Messieurs Raymond Quiblier et Alain Renaud

### 8.- Activités 2008

Le président indique simplement que l'ASM poursuit les «dossiers» en cours actuellement.

### 9.-Questions, vœux et divers

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée Générale est levée à 20h30.

Les secrétaires aux P.V.  
Fida Kawkabani Gérard Landolt

*La soirée se poursuit par la présentation du projet d'EMS de Beausobre. Elle s'est déroulée en trois parties avec pour commencer une introduction par le M. Christian Wille, sous-directeur de l'Ensemble hospitalier de la Côte, un mot de M. Roger Ramelet, secrétaire de la Fondation de Beausobre et ensuite une présentation détaillée par MM Antoine Menthonnex et Thierry Savoy, architectes dont le projet a reçu le premier prix lors du concours.*

*L'ASM se plaît à remercier chaleureusement la direction de l'hôpital, la fondation de Beausobre et les architectes pour le soin, la clarté et l'affabilité avec laquelle ils ont présenté ce projet à ses membres et au public morgien en général.*

*Un reflet des questions posées par le public se trouve à la page 16*

## CONCOURS

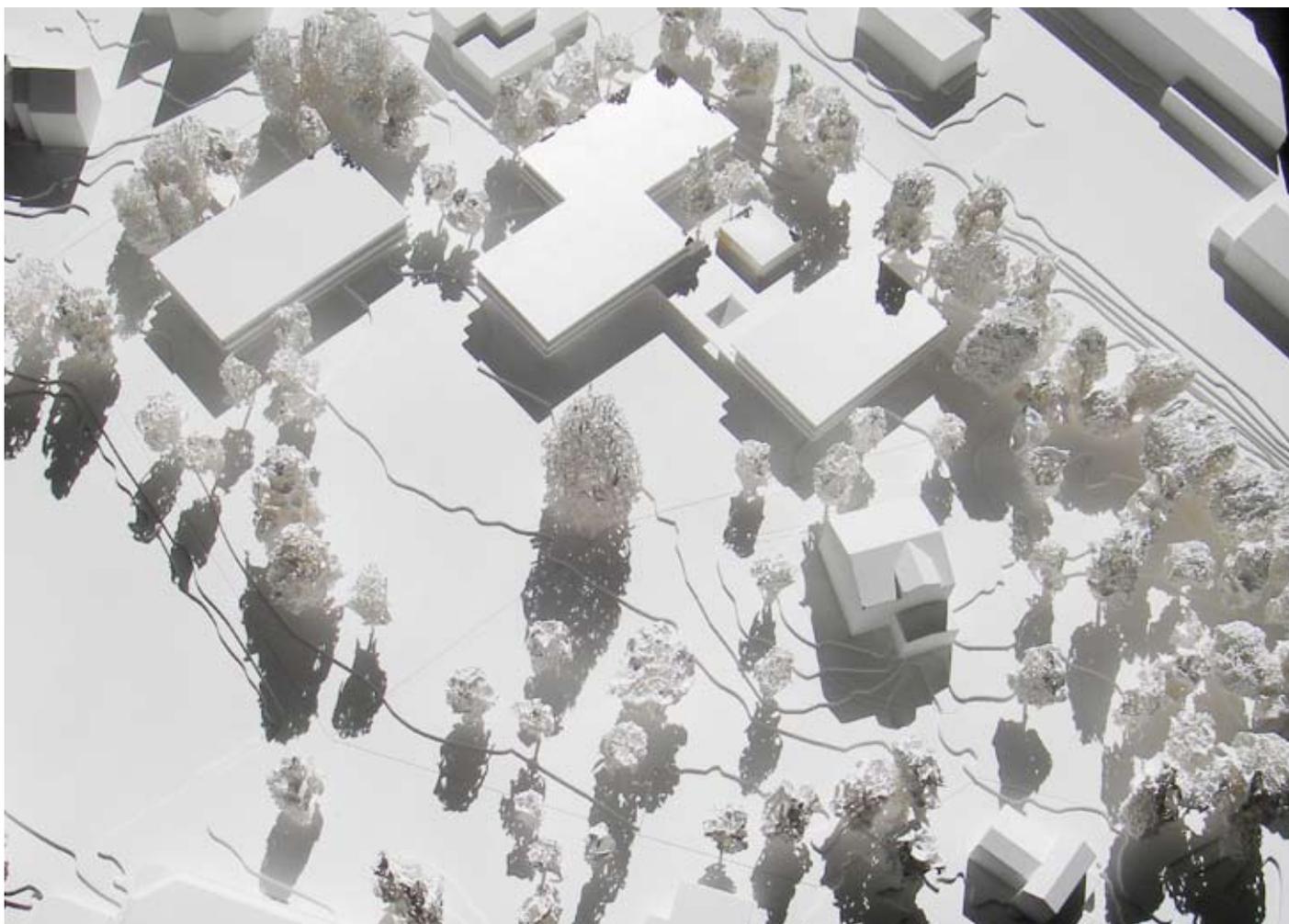
L'Ensemble Hospitalier de la Côte (EHC) a organisé un concours de projets d'architecture ayant pour objets la réalisation d'un nouvel établissement médico-social de 78 lits, de 20 logements protégés et d'une crèche sur une parcelle mise à disposition par la fondation de Beausobre, propriétaire des lieux. Située au Nord du théâtre de Beausobre, elle est classée en zone de constructions d'intérêt public et d'équipements collectifs selon le plan de zone de la Commune de Morges.

## CONTEXTE

Le parc de Beausobre présente, dans sa partie nord-ouest, l'aspect d'un parc ancien, peu construit, avec des zones laissées à l'abandon et de grands arbres,

dont certains sont protégés. Bien qu'ouvert, son usage public reste aujourd'hui limité. L'enjeu principal du concours était de mettre en place, à cet endroit, environ 7'500m<sup>2</sup> bruts de plancher tout en préservant la qualité du lieu. Construire dans un parc, construire le parc, en construire les limites: le choix n'était pas simple !

Occupé aujourd'hui par le centre funéraire, qui n'entretient que peu de rapport avec l'ensemble, et par la maison de Beausobre, le jardin est traversé par deux chemins piétonniers: l'un, relié à l'avenue de Vertou, longe le terrain de sport avant de bifurquer vers la maison de Beausobre, le second part de la zone du centre culturel et du centre scolaire pour rejoindre cette même villa. L'unique accès direct au parc se fait donc actuellement par l'avenue de Vertou à l'angle sud-ouest du site.



## IMPLANTATION

Le périmètre du terrain, délimité par l'autoroute, l'avenue des Pâquis, le chemin de la Chenailletaz, l'avenue de Chanel et l'avenue de Vertou, est planté d'un cordon boisé constitué de grands arbres. Cet élément marquant du site a retenu notre attention ainsi que la présence d'arbres isolés importants comme le cèdre central. Nous avons choisi d'implanter les bâtiments de manière à maintenir le cordon boisé tout en préservant le plus d'espace possible pour le parc au milieu duquel se trouvent les arbres majeurs.

La mise en place de plusieurs volumes distincts permet d'attribuer clairement une identité aux différentes parties du programme, et d'offrir des vues transversales à travers le parc.

Afin d'affirmer le caractère public que prendra le parc suite à la réalisation du nouvel EMS, deux nouvelles entrées sont proposées à ce dernier en lien avec les nouvelles constructions et leurs accès: l'une, inexistante aujourd'hui, sur l'avenue de Chanel en face de l'école, à travers les bâtiments de la gériatrie et de la psychogériatrie et l'autre sur l'avenue de Vertou, par un passage sous le bâtiment des logements protégés.



## ORGANISATION

Le programme de l'EMS est réparti dans une construction comprenant deux corps de bâtiments (gériatrie et psychogériatrie) de deux niveaux posé sur un rez-de-chaussée commun. Ce socle, situé au niveau du parc, est largement ouvert sur l'extérieur. Il contient tous les services nécessaires à la vie de l'institution: hall principal et cafeteria, accueil de jour et espace pour l'animation, réfectoire et salons, cuisine et lingerie, administration et locaux du personnel. Dans les étages se trouvent les espaces privés et semi-privatifs (chambres, séjour, salles à manger,...) et les espaces de soins. Chaque chambre dispose d'une salle d'eau et d'une fenêtre faisant toute la hauteur de la pièce avec vue sur le parc. L'entrée principale de l'EMS se fait au niveau de l'esplanade supérieure reliée à l'avenue de Chanel. Un grand escalier extérieur donne accès au parc.

Les appartements protégés et la crèche, placée au rez-de-chaussée avec un local commun po-

lyvalent, sont regroupés dans l'immeuble, situé le long de l'avenue de Vertou. Les appartements de 21/2 et 31/2 pièces se trouvent dans les deux étages supérieurs. Ils disposent chacun d'un balcon / loggia et d'une cave. Les couloirs de distribution sont éclairés par un grand vitrage au nord et par des puits de lumière.

Un niveau souterrain relie toutes les « maisons » et contient, outre un parking central de 60 places, les dépôts, les caves et les locaux techniques.

Chaque entité dispose d'un prolongement extérieur : une terrasse sur l'esplanade pour la gériatrie, un jardin clos au niveau du parc pour la psychogériatrie, une terrasse sur le parc pour la cafeteria et le réfectoire, un patio pour le hall d'entrée et l'administration, et un jardin protégé pour la crèche.

Ainsi, tous les espaces publics ou semi-publics se trouvent de plain pied avec le parc et tous les espaces privés ou semi-privés se trouvent à la hauteur de la frondaison des arbres.

Carnal & Menthonnex SA et Atelier Arthys



### Quelques éléments de discussion au forum sur la construction de l'EMS de Beausobre qui a eu lieu après l'AG de l'ASM

L'intérêt de l'assemblée pour la présentation et pour le projet a fait naître de multiples questions d'ordres très divers:

- Sur le statut de la parcelle: celle-ci est classée en terrain d'utilité publique, donc le projet correspond parfaitement.
- Sur le choix du lieu d'implantation: Plusieurs solutions ont été envisagées depuis longtemps, mais le fait que cette parcelle offrait d'emblée beaucoup d'avantages explique qu'on n'ait pas fait d'étude comparative avec d'autres sites.
- Sur la circulation, le parcage qui paraissent bien étudiés.

- Sur la sauvegarde des arbres, en particulier le cèdre majestueux: Autour de l'EMS un parc public important sera conservé.
- Sur la mixité intergénérationnelle soit avec les enfants de la crèche, soit avec les jeunes traversant le parc. S'il n'est pas exclu qu'elle engendre quelques désagréments pour certains, c'est bien plus un avantage évident.
- Sur l'avenir de la parcelle des Pâquis (actuel EMS) dont le sort n'est pas fixé.
- Sur la date de réalisation puis d'ouverture, qui pourrait se situer au plus tôt en 2011.

Se présentent encore de multiples questions sur l'équipement, la disposition des divers espaces, les prix pratiqués, etc... d'où il ressort qu'il s'agira d'un établissement de la même classe que l'EMS actuel, mais évidemment totalement modernisé et répondant en tout point aux prescriptions cantonales pour la construction de tels établissements.

### UNE AIDE EFFICACE POUR L'ENTRETIEN ET L'AMÉLIORATION DU SENTIER DE LA MORGES

Fin juin, une vingtaine de collaborateurs de l'agence générale AXA/WINTERTHUR, sous la direction de M. Patrick Glannaz, désiraient consacrer une journée de travail dans un but d'utilité publique. Ils ont travaillé à la pelle et à la pioche sur le sentier de la Morges.

*Aperçus de ces travailleurs en pleine action*

Tous les utilisateurs du sentier ont remarqué combien la montée après le ruisseau du Baillon, premier tronçon du sentier sur le territoire de Monnaz, avait été améliorée notamment par des marches mieux construites. C'est le résultat du labeur de ces bénévoles conseillés par M. Jean-Michel Duruz, garde-forestier et M. Alex Huber, municipal.

Merci à tous!



## UN COUP DE NEUF POUR LE SITE DES EAUX-MINÉRALES

Au début juin, une équipe de bénévoles sous la conduite de MM. Metzker et Morisetti ont nettoyé et remis en ordre le site des Eaux-Minérales. C'était le premier acte d'une série d'opérations qui devraient aboutir à remettre en valeur ce site tout en évoquant son histoire.



*Le bassin avant nettoyage*

L'ASM est l'initiatrice de ce coup de neuf. Mais la Ville de Morges offre un soutien efficace. Merci à tous.

Grâce à un magnifique panneau explicatif, les Morgiens pourront bientôt se remémorer la signification de ce lieu.



*... après le passage des travailleurs.*



*De multiples discussions sont indispensables*



*Le tapis de copeaux a été renouvelé*

*Nos membres répondent:*

*A la suite de l'appel lancé dans notre précédent bulletin deux membres se sont annoncés pour financer l'achat de deux bancs à placer le long du sentier de la Morges. Un immense merci de notre part et de la part des promeneurs qui pourront faire une pause à l'aise.*

*Des entreprises ont accepté de sponsoriser le dépliant promotionnel du sentier de la Morges (Merci Medtronic et Manor)  
Une autre grande entreprise s'est montrée intéressée par le sponsoring du panneau explicatif destiné au site des Eaux-Minérales (dans le prochain numéro vous apprendrez sans doute de qui il s'agit).*

*Nous lançons encore un appel pressant. Il est indispensable de renforcer le comité. Le président a annoncé sa décision irrévocable de quitter le comité à l'AG 2010 au plus tard. Il faut donc remodeler l'équipe. Pensez-y si vous voulez que l'ASM continue. Merci.*

## RÉSUMÉ DE LA DERNIÈRE CAUSERIE DE LA SAISON PASSÉE: LES SABLET DE MORGES

Originaire des sables de Prévèrenges, cette vieille famille vaudoise est connue depuis le XIV<sup>e</sup> siècle. A Morges, ils habitent au n° 70 de la rue Louis-de-Savoie.

Le père, Jacob vient de Vevey et exerce d'abord le métier de menuisier-ébéniste (On lui doit les belles boiseries de la salle de la Municipalité.), puis de doreur (Il restaure les cadrans des horloges du temple et de la porte de Colovrex) et enfin de collectionneur d'art à la rue de Bourg à Lausanne.

Les fils sont doués pour le dessin. Leur père obtient péniblement des aides financières de LLEE, davantage portées sur la terre, pour payer leurs études à Paris.

François: (1745 - 1819) d'abord élève de l'Académie Vian de Paris, vit à Rome capitale européenne de l'art au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il découvre les antiquités grecques et romaines et vit comme portraitiste. Puis il est à nouveau à Paris où il collabore à l'académie Lebrun, proche du pouvoir de Versailles; il a probablement contribué aux nombreux portraits de Marie - Antoinette, par Elisabeth Vigée - Lebrun. La révolution le contraint à fuir à Rome. 1794, de retour à Paris, il devient graveur, aquafortiste et il enseigne à polytechnique.

Enfin, il fait une carrière remarquable à Nantes: conservateur du musée, portraitiste, il réalise la décoration de la Nouvelle Bourse, œuvre monumentale, malheureusement disparue.

Jacques: (1749 - 1803) suit la même trajectoire que son frère (Vian et Rome) sauf qu'il débute

par un apprentissage chez les soyeux de Lyon où il apprend les couleurs et qu'il se fixe pendant 21 ans à Rome. On lui doit de magnifiques paysages lumineux. Expulsé de Rome comme tous les francophones, il vit quelque temps à Lausanne avant de rejoindre Paris où il sera très intime avec la famille Bonaparte. Il participe au coup d'état du 18 Brumaire et séjourne 2 ans à Madrid avec Lucien Bonaparte. En 1803, il meurt trop tôt d'une attaque cérébrale.

Caroline, la petite sœur, seule héritière de ses frères, a vécu à Lausanne et à Mies.

L'œuvre de nos Sablet a été oubliée car:

L'époque néoclassique à laquelle ils appartiennent est mal aimée dès le XIX<sup>e</sup> s.

Ce sont de «petits Suisses» ignorés des cocoricos français,

Les portraits ont disparu dans les familles des notables.

Les tableaux des Sablet n'apparaissent à Lausanne qu'en 1901. Sinon il faut aller à Nantes pour les admirer ou à Ajaccio: le cardinal Fesch, oncle de Bonaparte, soutenait les Sablet.

«La Justice» se trouve à l'hôtel de ville de Morges au 2<sup>e</sup>me étage.

En conclusion disons que ce sont des artistes mineurs en comparaison des grands de leur temps, mais ils étaient techniquement au point. Leurs œuvres sont simples, vraies, calvinistes (sans pompe catholique)

## PROGRAMME DE CAUSERIES 2008 - 2009

Mercredi 29 octobre	Paul Bissegger	«Les Perregaux»	20h.	Musée A. Forel
Lundi 24 novembre	Aurélien Ruffieux	«Jean-Jacques Cart»	20h.	Couvaloup 10
Lundi 26 janvier	Jean-Paul Perrin	« L'Eglise vaudoise en crise (1838-1863) »	20h.	Couvaloup 10
Lundi 23 février	Jean Alméras	«Louis Ruchonnet (1834-1893)»	20h.	Couvaloup 10
Lundi 23 mars	Louis Golay	«Auguste Forel, sa vie»	20h.	Couvaloup 10
Lundi 27 avril	Philippe Schmidt	«Les Perregaux à Morges: constructions et influences»	20h.	Couvaloup 10

**Attention pour les causeries à Couvaloup, il est indispensable d'être exact. Après 20h. la porte reste fermée, à cause du système de sécurité.**

La première causerie donnée par M. Paul Bissegger qui nous introduira à son magnifique ouvrage sur les Perregaux est organisée avec le Musée Alexis Forel.

Le mois suivant, nous accueillerons aussi une conférencière extérieure, une historienne de l'Uni de Lausanne qui travaille sur le thème de «J.-J. Cart»



«La Justice» de François Sablet, deuxième étage de l'Hôtel de Ville

Pendant «**la semaine de la mobilité**», sur laquelle la page suivante attire votre attention, les guides ASM seront particulièrement actifs.

Ils offriront des **visites de la ville inédites**: visite commentée avec le petit train, visites à vélo, promenades commentées sur le sentier de la Morges.

Lisez attentivement le programme des animations dans la presse locale.



Une façon assez originale de mettre en valeur la fontaine de St-Louis

# morges

DU 17 SEPTEMBRE  
AU  
11 OCTOBRE  
NOUS Y ALLONS  
TOUS

## UNE VILLE

- Qui accueille tout le monde
- A l'ambiance conviviale
- Aux commerces diversifiés

- A pied, c'est branché
- En vélo, c'est rigolo
- En trottinette, c'est chouette
- En transports publics, c'est pratique

Et nous laissons nos  
moteurs à la maison



**Du 17 septembre au 11 octobre 2008, en vous déplaçant à Morges sans votre voiture, récoltez des points et participez à un tirage au sort dont la valeur de la planche des prix se monte à plus de CHF 4000.-**

Conditions de participation :

Du 17 septembre au 11 octobre 2008 venez sans voiture à Morges et récoltez :

1 point pour chaque achat chez un commerçant participant ou dans un des lieux suivants :

- Hôtel de Ville
- Office du Tourisme
- Bibliothèque jeunesse et adultes

Une carte pleine = une entrée à la patinoire et la participation au tirage au sort.

